JOSÉ CRISPIM
RUA DA HERA 34-1.º
TEL. 32680
LISBOA

P-E-3

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/municipalitedepa00comm

14 items

+ Obras [illegible]

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

PAR LE MAIRE
ET LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA COMMUNE.

Extrait du Regiſtre des Délibérations du Conſeil-général de la Commune.

Le Jeudi 19 *Juillet* 1792, *l'an* 4^me^ *de la Liberté.*

Le Conseil général, après avoir entendu le premier Subſtitut-Adjoint du Procureur de la Commune,

Arrête que l'Acte du Corps Légiſlatif, du 11 de ce mois, qui déclare que la Patrie eſt en danger, ſera proclamé Dimanche & Lundi, 22 & 23 Juillet, par les Officiers Municipaux & les Notables; que les mêmes jours il ſera fait un Enrôlement public & ſolemnel des Citoyens qui s'offriront pour voler aux Frontières.

Le Conseil général adopte le Projet de Proclamation & d'Enrôlement présenté par M. Sergent, en exécution de l'Arrêté pris dans sa dernière séance ;

Ordonne que ce Projet sera transcrit sur ses Registres, imprimé & affiché avec le présent Arrêté, mis à l'ordre, & envoyé aux 48 Sections.

LOYER, doyen d'âge, Président;

Darrieux, Secrétaire-greffier-adjoint.

CÉRÉMONIAL

Qui sera observé Dimanche & Lundi, 22 & 23 Juillet présent mois,
Pour la Proclamation de l'Acte du Corps Législatif, qui déclare le danger de la Patrie,
Et pour l'Enrôlement civique des Citoyens qui se dévouent à sa défense.

PROCLAMATION.

A sept heures du matin, le Conseil général s'assemblera à la Maison Commune.

Les six Légions de la Garde Nationale de Paris se réuniront par Détachemens, à six heures du matin, avec leurs Drapeaux, sur la place de la Grève.

Le Canon d'allarme du Parc d'Artillerie du Pont-Neuf, tirera une salve de trois coups à six heures du matin, pour annoncer la Proclamation, & continuera d'heure en heure la même décharge jusqu'à sept heures du soir. Pareilles salves seront faites par une piéce de canon à l'Arsenal.

Un rappel battu dans tous les quartiers de la Ville, rassemblera en armes les Citoyens dans leurs postes respectifs.

A huit heures précises, les deux Cortéges se mettront en marche dans l'ordre suivant :

Détachement de Cavalerie avec Trompettes.

Sappeurs.

Tambours.

Musique.

Détachement de la Garde Nationale.

Six piéces de canon.

Trompettes.

Quatre Huissiers de la Municipalité à cheval, portant chacun une Enseigne, à laquelle sera suspendue une chaîne de couronne civique, chacune ayant une de ces Inscriptions : *Liberté*, *Egalité*, *Constitution*, *Patrie*; au-dessous ceux-ci, *Publicité*, *Responsabilité*; ces quatre Enseignes seront habituellement portées dorénavant dans toutes les cérémonies où assistera la Municipalité.

Douze Officiers Municipaux, revêtus de leurs écharpes, des Notables, membres du Conseil, tous à cheval.

Un Garde National à cheval, portant une grande Bannière tricolore, sur laquelle seront écrits ces mots : *Citoyens, la Patrie est en danger.*

Six piéces de canon.

Deuxiéme détachement de Garde Nationale.

Détachement de Cavalerie.

Ces deux marches seront composées dans le même ordre, sur la place de Grève, & partiront au même moment chacune pour leur division.

A chacune des places désignées pour la Proclamation, le Cortége fera halte; un de ceux qui le composeront donnera au peuple un signal de silence, en agitant une banderolle tricolore; il se fera un roulement de tambours; au dernier signal, les roulemens cesseront, & un Officier Municipal, placé à la tête de ses Collègues, lira, à *haute voix*, l'Acte du Corps Législatif, qui annonce que *la Patrie est en danger*.

Les Cortéges rentreront dans le même ordre à la Grêve. Les deux Bannières où sera inscrite la proclamation de la Patrie en danger, seront placées, l'une au haut de la Maison Commune, l'autre au parc de l'artillerie établi au le Pont-neuf, & elles y resteront jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait déclaré que *la Patrie n'est plus en danger.*

Pendant la marche, la musique n'exécutera que des airs majestueux & sévères.

ENROLEMENT CIVIQUE.

Il sera dressé dans plusieurs places des amphithéâtres sur lesquels seront placées des tentes ornées de banderoles tricolores & de couronnes de chêne; sur le devant de l'amphithéâtre, une table posée sur deux caisses de tambours, servira de bureau pour recevoir & inscrire les noms des Citoyens qui se présenteront. Trois Officiers Municipaux assistés de six Notables placés sur cet amphithéâtre, délivreront aux Citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement : à côté d'eux seront placés les Drapeaux des Bataillons de l'arrondissement, gardés par des Gardes-nationales.

Devant l'amphitéâtre, il sera formé un grand cercle par des Volontaires, lequel renfermera deux pièces de canon & de la musique.

Les Citoyens inscrits descendront ensuite se placer au centre de ce cercle, jusqu'à ce que la cérémonie soit finie; alors ils seront reconduits par les Officiers Municipaux & la Garde Nationale jusqu'au quartier général, d'où chacun se rendra dans les différens postes.

Le dimanche & le lundi seront consacrés à cet enrôlement, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le dimanche suivant le Conseil-général de la Commune se rassemblera à dix heures précises, pour faire l'appel nominal dans la place de Grêve, de tous les braves Citoyens enrôlés sous les Drapeaux de la Liberté. A cette cérémonie assisteront, par une députation de quatre hommes

par compagnie dans chaque Bataillon, les Citoyens Gardes Nationales qui se réservent pour le service de la capitale.

Dans cette liste de l'appel nominal, seront également compris les Citoyens qui se seront fait inscrire dans les Comités de Sections pour les Bataillons qui sont déjà aux frontières, conformément au Décret du. . . . .

Rues où passera le Cortége, pour la Proclamation, dans la partie du Midi.

La Grève.
Quai des Ormes.
Pont-Marie.
Rue des Deux-Ponts.
Pont de la Tournelle.
Rue des Fossés-S.-Bernard.
Rue S.-Victor.
Place Maubert.
Rue des Noyers.
Rue S.-Jacques.
Rue Sainte-Hyacinthe.
Place S.-Michel.
Rue de Vaugirard.
Rue de Tournon.
Rue de Bourbon.
Rue des Aveugles.
Rue du Vieux-Colombier.
Rue de Sèves.
Rue du Bac.
Rue de Grenelle.
Rue de Bourgogne.
Rue de Bourbon.
Rue du Bac.
Pont-Royal.
Quai de Voltaire.
Quai Malaquay.
Quai des Augustins.
Pont S.-Michel.
Rue de la Barillerie.
Pont-au-Change.
Quai jusqu'à la Grève.

Places où se fera la Proclamation.

Pont de la Tournelle.
Place Maubert.
Place S.-Michel.
Croix-Rouge.
Rue de Bourgogne.
Pont Royal.
Pont-Neuf.
Pont S.-Michel.
Pont-au-Change.
Et à la Grève.

Rues où passera le Cortége, pour la Proclamation, dans la partie du Nord.

Rue de la Maison Commune (la Grêve).
Rue S.-Antoine.
Le Boulevard.
Rue Pont-au-Choux.
Rue de l'Oseille.
Rue de Poitou.
Rue d'Anjou.
Rue Pastourelle.
Vieille rue du Temple.
Rue Michel-le-Comte.
Rue Grenier S.-Lazare.
Rue S.-Martin.
Rue Aubry-le-Boucher.
Rue de la Féronnerie.
Rue S.-Honoré.
Rue des Prouvaires.
Rue Coquillière.
Place Louis XIV.
Rue neuve des Petits-Champs.
Place Vendôme.
Rue S.-Honoré.
Rue S.-Nicaise.
Le Carrousel.
Les Quais, jusqu'à la Grêve.

Places où se fera la Proclamation.

Place de la Bastille.
Au coin de la rue de l'Oseille.
Rue Pastourelle.
Rue S. Martin.
Rue aux Oues.
Rue des Prouvaires.
Rue S.-Honoré.
Place Louis XIV.
Place Vendôme.
Carrousel.
Pont-Neuf.
Pont Notre-Dame.

Lieux où seront placés les Amphithéâtres pour l'Enrôlement Civique.

Place Royale.
Parvis Notre-Dame.

Place Dauphine.
Estrapade.
Place Maubert.
Théâtre-François.
Place du Théâtre-Italien.
Place du quarré S.-Martin.

LOHIER. Doyen d'âge, Président.

DARRIEUX, Secrétaire-Greffier-Adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE LA MUNICIPALITÉ,

1792.

31636
FOIA

B724

SPECIAL 94-B
17551
bound-with
THE GETTY CENTER
LIBRARY